

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** *Acquisition de matériel de visioconférence afin de limiter les déplacements au sein du PNR de la Sainte-Baume*

### Délibération N° 282-2020

**Membres en exercice :** 35

**Membres présents :** 17

**Pouvoirs :** 8

**Excusés, absents :** 10

**Secrétaire de séance :** Robert DELEDDA

#### Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Frédéric CÔTE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Helene VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Andrée SAMAT

Véronique DELFAUX

#### Pouvoirs :

**Monsieur Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

**Monsieur Henri BERGE**, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

**Monsieur Jacques PAUL**, Maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

**Monsieur Patrice TONARELLI**, Maire et délégué de la commune de Rougier, a donné pouvoir à Madame Carine PAILLARD, Maire et déléguée de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume ;

**Monsieur Marc LAURIOL**, délégué au Conseil Départemental du Var, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

**Madame Patricia SAEZ**, déléguée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

**Madame Jacqueline BOUYAC**, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Monsieur Robert BENEVENTI**, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Laetitia TREMOUILHAC ; Monsieur Vincent AYALA ; Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Considérant que la crise sanitaire a engendré la nécessité d'avoir recours aux nouvelles techniques de réunion à distance (visioconférence) pour assurer la continuité de mise en œuvre des actions portées par le PNR et ses partenaires ;

Considérant que les caractéristiques géographiques du territoire du PNR, marquées par la présence de sa longue chaîne rocheuse, impliquent une utilisation quasi exclusive de véhicules à moteur pour s'y déplacer ;

Considérant que le PNR de la Sainte-Baume s'est engagé dans sa Charte à « Encourager les économies d'énergie et participer à la réduction des gaz à effet de serre » (mesure 15) ;

Considérant que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté en 2017 un Plan Climat régional ambitieux visant, entre-autres, à réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre issus des transports d'ici 2021 et atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 ;

Il est proposé de déposer une demande de financement auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant pour objet l'acquisition de matériel de visioconférence (5 équipements statiques et 1 équipement portatif) afin de limiter les déplacements au sein du PNR de la Sainte-Baume et ainsi diminuer l'empreinte carbone sur le territoire. Le montant de cette demande est de 18 535 € HT pour un montant total de 26 479 € HT de dépenses subventionnables.

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes	
Acquisition de matériel « équipement portatif » & « équipement fixe » afin d'équiper 5 lieux	24 079 €	Région Sud Provence-Alpes- Côte d'Azur	18 535 € (70 %)
		Communes bénéficiaires de l'équipement fixe	6 000 € (23%)
Frais d'installation du matériel	2 400 €	Parc naturel régional de la Sainte-Baume	1 944 € (7 %)
<b>TOTAL</b>	<b>26 479 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 479 €</b>

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération et à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Parc naturel régional de la Sainte-Baume' at the top and 'syndicat mixte' at the bottom, with a central emblem.

Le Président  
Michel GROS